

A l'occasion de la Semaine nationale des Maisons de Services au Public (Msap), la Communauté de communes du Pays de Craon invite ses partenaires à découvrir la Msap, le lundi 18 septembre 2017.



➤ Une Maison de Service au Public, c'est quoi ?

Une Msap délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accueillis et accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne, relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

La Msap est animée par des agents formés par les opérateurs partenaires, qui délivrent un premier niveau d'orientation et d'accompagnements de plusieurs natures :

- **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...
- **Accompagnement à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- **Accompagnement aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...
- **Mise en relation avec les partenaires** (notamment avec les services de la caf) : prise de rendez-vous, accueil physique à distance, ...

De l'information à l'accompagnement sur certaines démarches spécifiques, les Maisons de services au public (Msap) sont des partenaires essentiels au cœur du Territoire.

➤ La Msap de la Communauté de communes du Pays de Craon ?

Cette Msap est gérée par la Communauté de communes du Pays de Craon.

Elle est située

29 rue de la Libération à Craon,

et accueille les usagers

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Une rencontre partenaires a lieu, ce lundi 18 septembre, dans le cadre de la « Semaine Portes Ouvertes des Maisons » en présence des opérateurs partenaires du dispositif et signataires de la convention (Préfecture, Caf, Cnam, Carsat, Msa, Pôle Emploi, La Poste, Grdf).

Au programme : visite des locaux, présentation de la médiatrice sociale en charge de l'animation de la Msap du Pays de Craon, point sur l'organisation de la Msap et actualisation de la Convention.

A cette occasion, Mme Morato, Directrice de la Caf de la Mayenne, signe la convention de mise en service et de fonctionnement de la borne interactive Caf.

➤ Quels engagements de la Caf dans les Msap ?

- La Caf de la Mayenne a développé depuis de nombreuses années, un partenariat avec les Relais de services publics (RSP) devenus Maisons des services au public (Msap) en 2016. La Caf de la Mayenne est fortement engagée dans le développement des



Contact presse

Tél. : 02 43 67 76 94
communication.caf.laval@
caf.cnafmail.fr

Retrouvez toutes les
informations utiles sur



RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

Maisons de services au public et soutien activement [11 MSAP en Mayenne](#) dont 5 sont équipées de [visio guichets Caf](#) permettant un accueil à distance sur rendez-vous.

- Ce partenariat s'inscrit dans une logique globale de territorialisation du Service, en prenant appui sur les dynamiques territoriales et plus particulièrement dans un cadre intercommunal. Ce partenariat prend en compte le besoin de relais permettant l'orientation simple des publics et l'accompagnement vers les services numériques (comme dans son accueil au siège à Laval).
- **La mise en place d'un Inter-relais Msap trimestriel, animé par le chargé de la relation de service de la Caf**, permet à l'organisme de rencontrer les responsables et/ou animateurs des Msap pour faciliter la compréhension de l'actualité de la Caf et favoriser l'accompagnement vers les services en ligne qui contribue à rendre autonomes certains allocataires dans la gestion de leur situation et de leurs droits. Cet accompagnement peut être conjoint : Caf, Cpm, Carsat...

La Borne informationnelle et visio guichet Caf située dans la Msap de Craon, que permet-elle de faire ?

- La borne informationnelle est accessible aux horaires d'ouverture de la Msap et permet à l'allocataire de consulter son dossier en direct et d'imprimer des attestations de paiement ou de quotient familial.
 - Cette borne informationnelle est accessible en mode « visio guichet », les jeudis et vendredis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.
Le visio guichet permet à l'usager de rencontrer à distance et sur rendez-vous, un professionnel de la Caf, d'échanger et imprimer des papiers.
- > **Pour prendre rendez-vous :**
- www.caf.fr – rubrique « Ma Caf »
 - ou avec l'accompagnement éventuel de la médiatrice sociale présente à la Msap.